

L'essor et le déclin de l'Empire ottoman (16^e – 20^e siècles)



Source bibliotheque-numerique.diplomatie.gouv.fr / Bibliothèque nationale de France

Portrait de Said Effendi, ambassadeur extraordinaire du Sultan auprès du Roi de France, 1742
(Bibliothèque diplomatique numérique)

- **Niveau concerné :**
 - Classes de 1^{ère} générale, spécialité histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques (thème 2 : « Analyser les ressorts et les dynamiques des puissances internationales »)
- **Objectifs disciplinaires**
 - Histoire / géopolitique : identification des fondements et des manifestations de la puissance à l'échelle internationale dans les champs diplomatiques, militaire, culturel, économique et financier
- **Capacités :**
 - Confronter des documents, analyser des documents, hiérarchiser et classer des informations, contextualiser des documents et des informations
- **Sources :**
 - Ambassade de France à Constantinople, 166PO/C et E
 - Haut-commissariat français à Constantinople, 36PO/1

Ce dossier peut être utilisé en classe ou lors d'une séance aux Archives diplomatiques. Des activités pédagogiques basées sur ce corpus de documents peuvent être proposées par le service éducatif.

1) L'apogée de l'Empire (XVI^e siècle)

Contexte historique

1525. François Ier est capturé par Charles Quint à la bataille de Pavie lors d'une tentative pour prendre le Milanais. Il demande à Louise de Savoie, régente, de rechercher une alliance stratégique avec l'ennemi des Habsbourg, Soliman le Magnifique.

1529. Soliman (1495-1566) prend la ville de Buda et met le siège devant Vienne. (Une paix est conclue en février 1568).

1536. D'importants accords commerciaux sont conclus entre la France et la « Sublime Porte. » L'alliance stratégique contre les Habsbourg entre François Ier et Soliman le Magnifique se renforce. Le pirate œuvrant pour les Ottomans, Barberousse, peut en 1543 profiter de Toulon pour abriter sa flotte. Il est censé affaiblir Charles Quint, les Habsbourg et ses alliés en razziant les villes avec son armée de janissaires.

Les Ottomans occupent le bassin oriental de la Méditerranée. Venise est la seule puissance à leur faire face en Adriatique, en mer Egée, et sur l'île de Chypre.

1570. Prise de Chypre, sous le règne de Sélim II (1566-1574), fils de Soliman et Roxelane. Le pape Pie V crée la Sainte Ligue dans une bulle de croisade qui comprend : Charles Quint, Venise, Gênes, la Savoie et Malte, afin de contrer les turcs en Méditerranée. La flotte de la Ligue est commandée par Don Juan d'Autriche (fils illégitime de Charles Quint).

1571. Les forces chrétiennes (France exclue, car cette dernière veut conserver de bonnes relations commerciales avec la « Sublime Porte » et surtout contrer la puissance espagnole) et Ottomane s'affrontent à Lépante. La ligue remporte la bataille mais avec de lourdes pertes ; Chypre reste aux mains des Turcs. Venise qui connaît des difficultés économiques en raison de l'effort de guerre signe une paix séparée, conclue en septembre 1573 et Philippe II à son tour négocie une trêve avec les Ottomans en 1578.

L'Empire Ottoman est donc une puissance orientale qui entre dans le jeu des puissances européennes au XVI^e siècle, mais au début du siècle suivant, il est fragilisé par des troubles internes.

1623. L'avènement de Mourad IV a lieu dans un contexte d'instabilité politique. D'abord sous la régence de sa mère, il exerce ensuite le pouvoir par lui-même, mais doit composer avec les rivalités des spahis et des janissaires. Il parvient à rétablir l'ordre et à imposer un gouvernement autoritaire dans l'Empire comme à Constantinople. Les fauteurs de troubles sont exécutés. Le sultan mène personnellement les armées et reprend les territoires perdus face aux Perses (Bagdad, 1638).

1640. À la mort de Mourad IV, son successeur, son frère Ibrahim Ier lui succède, avant d'être assassiné en 1648. C'est alors un enfant de sept ans, Mehmed IV, qui devient sultan. Les grands vizirs se succèdent et les janissaires sont toujours aussi indisciplinés.

1644. Les galères de l'ordre de Malte attaquent un navire turc transportant le chef des eunuques et peut-être l'un des enfants du Sultan. Les Vénitiens de Crète abritent le bateau maltais, ce qui aurait poussé le sultan à les attaquer.

1645-1669. Guerre de Candie, dont les villes sont successivement assiégées avec succès par les Ottomans (La Canée, Candie). La France envoie des troupes à condition qu'elles combattent sous la bannière pontificale, car l'Empire ottoman est officiellement un allié de la France. Après un siège meurtrier (1648-1669), le conflit se termine par la conquête de la Crète par les Turcs. Sa possession leur sera reconnue en 1699 au traité de Karlowitz (entre l'Autriche, Venise et l'Empire ottoman).

1656. La mère de Mehmed IV fait appel à Mehmed Keuprülü qui, à 75 ans, rétablit en cinq ans la situation en usant de la manière forte. À sa mort en 1661, son poste est assuré par son fils Ahmed puis d'autres parents. Cette dynastie de grands serviteurs de l'État ottoman restaure pour un temps la puissance de l'empire.

1683. Échec du siège de Vienne. L'Empire ottoman fait ensuite face à plusieurs défaites. Les sultans qui règnent après la déposition de Mehmed IV par les janissaires en 1687 ne parviendront pas à maintenir l'intégrité de l'Empire.

Doc. 1. Description détaillée de la ville de Constantinople par M. d'Aramon, ambassadeur du Roi de France de 1547 à 1556 (166PO/A/3, f° 53 à 55)

Des Pachas¹ et de leurs officiers

Après il y a quatre ou cinq Pachas lesquels gouvernent tout son Etat et Empire. Le premier fait presque tout et n'y a que lui qui réfère au Grand Seigneur les causes tant en son Etat que du peuple et qui prend ses réponses, les autres Pachas ne parlent point à Lui s'il ne les fait appeler.

Chapitre Quels sont les habitants de Constantinople

Le grand Seigneur y a constitué son siège impérial et ordinairement y tient la cour et résidence. La ville est habitée principalement des Turcs puis des Juifs les (ascendants) des marotz (écriture moderne : marranes) qui ont été chassés d'Espagne, Portugal et Allemagne, lesquels ont enseigné aux Turcs tous artifice en main (note : usage de la poudre). Il y a aussi force grecs et plusieurs chrétiens marchands étrangers qui trafiquent dans les pays de Levant c'est à savoir : vénitiens, florentins, ragusins, bien peu de français et plusieurs autres, lesquels habitant tous en une petite (manque) qu'ils appellent Galata dit Péra.

Du Divan et de ses officiers

Il y a un fort beau lieu dans le palais dudit Grand Seigneur où l'on baille audience à un chacun quatre jours de la semaine, à savoir

Les samedis, dimanches, lundis, le mardi

Et là sont assis les susdits Pachas et deux Cadilescheys, l'un de la Grèce et l'autre de l'Anatolie nommés *M(essires) des sentences* et ces deux bailleurs les *sentencent* aux choses qui vont par voye en raison et de justice et eux-mêmes rendent compte au Grand Turc en leurs charges comme aussi font trois *desterdary* c'est-à-dire trésorier.

Secrétaire du Divan

Puis il y a les secrétaires qui écrivent lesdits commandements et ordonnances dudit Grand Seigneur, il y a encore deux capitaines qui se tiennent debout à chaque audience et ont en la main chacun un bâton d'argent, l'un s'appelle Chiaoux Bassy c'est à savoir capitaine et ceux qui portent les masses, et sont lesdits porteurs de masses environ trois cents. L'autre s'appelle Capigi l'*archicaco* c'est-à-dire capitaine et tous les portiers dudit Grand Turc qui sont en nombre de trois à quatre cents lesquels on nomme Capigy.

Janissaires et Soulachy

Le Juraor Bassy

Puis il y a les capitaines des janissaires, qu'on appela Aga, il commande à tous les janissaires qui sont en nombre de douze ou quinze mille et sous lui y a environ deux cent caporaux et chacun caporal commande à cent quatre-vingt ou soixante qui plus que moins de lesdits janissaires qui portent grande obéissance à leur capitaine, et tous les jeudi de la semaine ledit Aga leur donne audience en sa main, ils ont un sérail audit Constantinople.

Quand le Grand Turc fait quelque entreprise ou qu'il va d'une ville à une autre lesdits janissaires cheminent à pieds à l'entour de lui et portent tous l'arquebuse et cimenterre et au gouvernement des chevaux mulets chameaux dudit seigneur y a deux chefs qu'on appelle Juraor Bassy qui commandent à toutes lesdites écuries tant à celles qui sont à Constantinople que aux autres qui sont aux autres terres en plusieurs endroits et y a plus de dix ou douze mille hommes sous eux. Ledit seigneur ayant un nombre infini en chevaux et chameaux.

Du capitaine Bassa en la mer

Il y a encore à Constantinople un Beyhirbey capitaine général en la mer qui commande aux terres maritimes et aux îles et à toutes les galères et autres vaisseaux dudit grand seigneur et a sous lui je ne sais combien de capitaines et saphis, sont obligés d'aller sur la mer ce faisant entreprise [...].

¹ Le mot pacha est écrit « bassa » dans le manuscrit.

Et par toutes les villes dudit Grand Seigneur y a deux juges l'un nommé Cadi qui juge les causes civiles et celui des causes criminelles s'appelle Soubi Bassy ; il n'y a conseiller avocat ni procureur chacun, dit la raison, sur quoi justice est faite, et viennent en grande police.

Doc. 2. Extrait du « Discours historique sur l'ambassade de Constantinople de Mgr François de Noailles, évêque de Daqcs et conseiller d'État sous le règne de Charles IX » (166PO/A/3, f° 116-117).

[...] L'évêque de Daqcs fit stipuler dans son traité que la flotte Ottomane tiendrait la mer tous les ans quand nous aurions la guerre contre l'Espagne sans qu'il soit besoin chaque été d'en solliciter l'armement que le commandement agirait de concert avec nos généraux et conformément aux ordres de la cour et que toutes les conquêtes qu'on ferait en Italie sur les Etats du roi d'Espagne nous appartiendraient et se fit rendre par le même traité tous les esclaves français qui étaient dans toute l'étendue de l'Empire Ottoman. Il assure de nouveau la conservation des saints lieux de Jérusalem qui étaient de tous temps sous la protection des rois très chrétiens, et il exigea que les vaisseaux de la République de Raguse ne fussent plus dans les ports de guerre du seigneur s'ils ne se remettaient sous la bannière de France dont ils étaient soustraits depuis quelque temps. Le roi reçut la nouvelle de ce traité avec beaucoup de satisfaction [...].

Doc. 3 à 5. Correspondance de François de Noailles, ambassadeur du Roi de France de 1572 à 1575 (166PO/A/3).

Doc. 3. 29 juillet 1571, l'évêque de d'Acq au sieur de Milan, au sujet de la bataille de Lépante (f° 151)

[...] Cependant je vous veux bien avertir que depuis deux jours est venu l'ordinaire de Rome qui conte de piteuses nouvelles pour ces pauvres Vénitiens car il a assuré la perte de Famagouste, le siège de Candie, la fortification du port Dellasunda en ladite île de Candie par les Turcs, de 68 galères vénitiennes assiégées au port de La Canée et pour le comble desdites nouvelles, dit que la plus grande partie de l'armée turque était devant Corfou, qui est l'entrée du golfe de Venise. Par ainsi voilà tout le pays que ladite seigneurie a en Esclavonie en grande peur et alarme. L'Abbruze, la Pouille et même la Sicile sont en pareil effroi, de sorte que messeigneurs de la Ligue ne iront pas loin cette année pour trouver l'armée des Turcs et pour qu'ils ne feront ni cette année ni la prochaine en grande peine de faire le partage entre eux des conquêtes qu'ils feront sur le pays du Grand Seigneur ainsi qu'il est porté par les articles de la Ligue. A quoi il y a bien de la moquerie dont je me riais tout mon saoul, si les vénitiens n'étaient pas pris en cette farce [...].

Doc. 4. Avis sur la victoire remportée à Lépante contre les Turcs par Don Juan d'Autriche le 7 octobre 1571 (f° 158-159)

[...] 180 galères turques prises, 36 submergées, 60 brûlées, 2000 turcs taillés en pièces, 50 000 prisonniers, 14 000 esclaves chrétiens délivrés. Bartan Bassa général de l'armée turque et le fameux Caracosa tué. Du côté des vénitiens, 16 capitaines de galère tués avec le provediteur Barbarizo. Le général Venier blessé et 5 galères prises.

Doc. 5. 17 novembre 1571, de Dacq à Monsieur de Lisle (f° 162)

[...] Cette victoire est pour leur régner plus digne de pitié que d'allégresse, et que s'il en gagnaient encore une ou deux à ce prix ils seraient bien malades vu que Chypre demeure en tout perdu et 5 ou 6 ports en leur golfe, outre l'excessive dépense qu'ils ont faite et font tous les jours pour cette guerre, pour laquelle ils sont contraints de mettre sur leur peuple et sur eux-mêmes des impositions extravagantes dont il y a danger de pis. Voilà comment cette victoire les tiens en plus grand désir et nécessité de la paix que devant laquelle toutefois ils n'osent demander de peur que leurs collègues qu'ils ne craignent guère moins que leurs propres ennemis.

Doc. 6. Lettre du Sultan Ahmed fils de Memet III à Henry IV (1608, 166PO/A/3, f° 252-253).

Le plus illustre des princes qui suivent la religion de Jésus, la plus grand et le plus parfait des chrétiens le possesseur de la majesté et des signes de la gloire, et de la grandeur, l'Empereur de France Henry dont la fin soit heureuse. A l'arrivée de ce noble signe vous saurez que les ambassadeurs du roi d'Angleterre ayant représenté au seuil élevé et glorieux de notre Sublime Porte qui est l'asile des puissants rois et des grands

potentats que depuis longtemps les nations qui sont en guerre avec vous avaient eu recours à eux et s'y étaient soumises pour traiter les affaires quelle avaient dans notre Empire. Nous avons fait insérer cet article dans leurs capitulations, cependant l'ambassadeur qui réside de votre part à notre Porte qui est aussi élevée que le ciel a représenté à notre glorieux Empire que les susdites nations ennemies de notre Porte se sont toujours adressées à vos consuls, et qu'ainsi la représentation des anglais était fautive, et contraire aux traités qui sont depuis longtemps entre nos ancêtres : sur quoi ayant fait prendre des informations par des gens habiles, et le fait s'étant trouvé tel qu'il est avancé par votre ambassadeur, nous qui avons une sincère intention d'affermir les fondements de la paix, et des traités, Finalement soit pour ce qui regarde les nations ennemies de notre Porte, soit pour l'amitié qui a été entre nos glorieux ancêtres, et vos prédécesseurs, nous aurons soin de la cultiver, et il n'y a pas la moindre apparence que nous fassions rien de contraire aux traités. Sachez cela, et ne soyez nullement troublé, et sachez au sujet des capitulations que les anglais ont surpris de nous par fraude, et soyez constant dans la droiture. La sincérité et l'amitié que vous nous portez comme vous avez fait jusques à présent.

Écrit au milieu de la lune de Moharram de l'an de l'Égire de Mahomet 1016 sur lequel soient les prières les plus pures.

À Constantinople la bien gardée

Activités de groupes (3/4) : l'organisation de l'Empire ottoman

Relevez les éléments qui vous permettent d'illustrer l'organisation de l'Empire

Pour vous guider :

A- L'Empereur et les audiences au palais

- 1-Où siège-t-il? Pourquoi cette ville est-elle stratégique ? *Constantinople détroit 2 continents*
- 2-Quels sont les noms qui lui sont donnés dans les textes ? *Grand Seigneur, Grand Turc, Sa Hautesse, l'Empereur Turc (+ recommandations à l'ambassadeur français pour aller saluer le sultan)*
- 3-Quel est le nom donné au lieu où il reçoit ses ministres (Pachas) ? *divan*
- 4-Faites un schéma en indiquant les noms et fonctions des officiels et précisez leur nombre lorsque c'est possible. Quelle peut-être l'impression éprouvée par les ambassadeurs lorsqu'ils sont reçus en audience ? *richesse, puissance, obéissance*

B- L'armée et le poids militaire et politique de l'Empire ottoman

- 1-Relevez les éléments montrant la puissance militaire. *flotte, janissaires, nombre, écuries chevaux et chameaux, ... surveillance du territoire, galères du Grand Seigneur, triomphe sur les Perses*
- 2-Indiquez en quoi l'Empire ottoman peut être considéré comme un allié de poids dans les relations internationales (*la France espère que la menace d'une intervention ottomane fasse reculer l'Autriche*)

C- Un Empire cosmopolite et une puissance commerciale

- 1-De quelles provinces ottomanes est-il question dans les textes ? Pourquoi cela suggère une grande diversité des peuples ? *Grèce, Anatolie*
- 2-Quels sont les différents peuples mentionnés ? Pourquoi certaines minorités sont-elles établies dans l'Empire ? *Turcs, juifs, vénitiens, ...français, autres ; fuite persécution, commerce*
- 3- Les Chrétiens dans l'Empire ottoman : qui sont-ils et comment sont-ils représentés ? *Religieux du Levant (monastères...) + problème des lieux saints (Bethléem) accordés aux Grecs, rapprochement entre le précédent patriarche de Constantinople et la Porte*
- 4- Une puissance commerciale : comment la Porte contrôle-t-elle le commerce ? *Capitulations octroyant aux marchands étrangers la possibilité de commercer, mais contre imposition (parfois lourde)*

2) Déclin et fin de l'Empire (XIX^e-XX^e siècles)

Contexte historique

Au XIX^e siècle, l'Empire ottoman cherche à se moderniser tout en faisant face à plusieurs menaces. A partir de 1839, le sultan Abdulmejid I^{er} ouvre l'ère des Tanzimat (« réorganisation »). Inspirées par le modernisme européen, les réformes cherchent à donner une structure administrative et juridique moderne à l'État ottoman et à renforcer son efficacité. Face à la montée des revendications des minorités ethniques ou religieuses, l'égalité des droits et la liberté de culte sont proclamés en 1856, mettant théoriquement fin à la domination musulmane. L'économie s'ouvre au monde et des investissements importants sont consentis pour créer des infrastructures et des industries, dans un territoire qui n'a pas pris part à la révolution industrielle. Il faut pour cela faire appel au financement des puissances européennes : l'Empire entre ainsi dès les années 1850 dans le cercle vicieux de l'endettement.

L'ouverture de l'Empire permet aux Européens d'y étendre leur influence. Sur le plan économique, ils prennent grâce à la dette le contrôle d'une part grandissante des ressources de l'État, et s'implantent par le biais des banques et des entreprises industrielles. Sur le plan territorial, les appétits déjà anciens des puissances s'aiguisent. La France et la Grande-Bretagne s'emparent des possessions les plus lointaines de l'Empire, de l'Algérie (1830) à la Tunisie (1881) et à l'Égypte (1882). En Europe, puissances soutiennent les revendications nationales des populations chrétiennes. Après l'autonomie accordée à la Serbie dès 1816, la Grèce devient indépendante en 1830, et la Roumanie devient autonome en 1859.

L'année 1876 semble marquer l'apogée de la modernisation, avec l'accession au trône du sultan Abdulhamid II, qui octroie une constitution et crée un parlement. La défaite de 1878 face à la Russie met rapidement fin à cette libéralisation du régime. Le traité de Berlin accorde en effet l'indépendance à la Serbie et l'autonomie à la Bulgarie, tandis que la Bosnie est occupée par l'Autriche-Hongrie. La Roumanie devient totalement indépendante en 1881. Face à ces échecs, le sultan réagit en mettant fin au régime constitutionnel et en instaurant un régime despotique sur les territoires que l'Empire contrôle encore. Avec ces défaites successives, le sentiment national turc s'affirme, doublé d'une hostilité croissante à l'égard des populations chrétiennes. En Anatolie, les Arméniens sont particulièrement visés et subissent entre 1894 et 1897 des massacres qui font plus de 200.000 morts.

Le régime d'Abdulhamid suscite une opposition de plus en plus importante dans l'ensemble des communautés. En 1908, une révolution est déclenchée dans la partie européenne de l'Empire et porte au pouvoir le Comité « Union et progrès », ou parti « Jeune-Turc. » Il se propose de restaurer les libertés constitutionnelles et de renforcer l'État ottoman. Celui-ci subit pourtant de lourdes défaites lors des guerres balkaniques (1912-1913), qui aboutissent à la perte de presque toutes ses possessions européennes. Les idéaux démocratiques des Jeunes-Turcs cèdent le pas à un fort ressentiment national turc et à un régime dictatorial.

Bien qu'affaibli, l'Empire entre en guerre aux côtés de l'Allemagne, de l'Autriche-Hongrie et de la Bulgarie en octobre 1914. Les Arméniens, présentés comme l'ennemi intérieur allié de la Russie et des Occidentaux, sont arrêtés, déportés et massacrés : au moins 1,2 million d'entre eux périssent entre 1915 et 1917. À partir de 1917, son armée ne peut résister à la pression des armées alliées. Face à la débâcle de ses alliés européens, l'Empire doit accepter l'armistice de Moudros le 30 octobre 1918.

Les Jeunes-Turcs abandonnent le pouvoir, laissant un gouvernement très affaibli négocier la paix avec les Alliés. Le traité de Sèvres, signé le 10 août 1920, réduit l'Empire à une partie de l'Anatolie et à Constantinople, plaçant une large partie de son territoire sous contrôle européen. Un mouvement nationaliste refuse ces conditions et se rebelle contre le gouvernement du sultan. Mustapha Kemal, général et héros de la Première Guerre mondiale prend la tête de ce mouvement, qui établit sa capitale à Ankara. L'armée de Kemal combat victorieusement les Grecs, les Arméniens et les Français de Turquie et reprend le contrôle de l'Anatolie. En position de force, le gouvernement kémaliste contraint en novembre 1922 le sultan. Seul maître du pays, le régime kémaliste négocie avec les Alliés le traité de Lausanne, qui assure l'indépendance de la Turquie. La république de Turquie, État national unifié, est proclamée le 29 octobre 1923, mettant définitivement fin à l'Empire ottoman.

Chronologie

1798-1801. La campagne de Napoléon Bonaparte en Egypte met à mal l'alliance franco-ottomane. L'Egypte s'émancipera de la tutelle turque en 1841.

1808. Septembre. La charte de l'alliance (Sened-i ittifak), signée entre le sultan Mahmud II et les chefs féodaux reconnaît le pouvoir des provinces face à l'administration centrale.

1826. Juin. Mahmud II supprime l'ordre des janissaires, qui sont massacrés, et réorganise l'armée sur le modèle européen.

1827. Octobre. La flotte ottomane est détruite à Navarin par l'alliance anglo-russo-française, engagée aux côtés des Grecs dans la guerre de libération nationale déclenchée en 1821.

1830. Indépendance de la Grèce, autonomie de la Serbie et fin de la suzeraineté sur l'Algérie après le débarquement français à Sidi-Ferruch.

1839. 3 novembre. L'« édit auguste » inaugure la période de réformes radicales dites Tanzimat (« réorganisations ») : il établit que tous les sujets de l'empire sont égaux devant la loi, supprime l'affermage de l'impôt et institue le service militaire. L'esclavage est aboli en 1847.

1853-1856. La guerre de Crimée oppose la Russie (protectrice des lieux saints) à la France (qui la réclame au nom des capitulations), au Royaume-Uni et à l'Empire ottoman.

1876. Décembre. Le sultan Abdülhamid II promulgue une Constitution monarchique et convoque un Parlement. Il les suspend en 1878 pour rétablir le pouvoir absolu.

1876-1878. Conflit russo-turc, et défaite des Ottomans. Le traité de San Stefano (mars 1878) entérine l'hégémonie russe sur les Balkans et le Caucase. Il est modifié par le traité de Berlin (juin 1878), qui accentue le démembrement de l'empire.

1881. Décembre. Les finances et les douanes de l'empire, confronté à une grave crise économique, sont placées sous tutelle internationale.

1882-1883. Le Royaume-Uni établit un protectorat sur l'Egypte, la France sur la Tunisie.

1908. Juillet. Révolution des Jeunes-Turcs. Abdülhamid II est contraint de rétablir la Constitution de 1876, avec un Parlement élu.

1912-1913. A l'issue des deux guerres balkaniques, la Turquie perd presque toutes ses possessions dans les Balkans et cesse d'être une puissance européenne.

1913. 23 janvier. Coup d'Etat mené par les Jeunes-Turcs Ahmet Cemal, Ismaïl Enver et Mehmet Talaat, qui instaurent un régime dictatorial. Ils décident l'année suivante d'engager la Turquie aux côtés de l'Allemagne dans la première guerre mondiale.

1915-1916. Le régime entreprend la déportation et le massacre de centaines de milliers d'Arméniens ottomans (génocide arménien).

1916. 16 mai. Les accords secrets Sykes-Picot, conclus entre la France et le Royaume-Uni, planifient le partage des possessions arabes de l'Empire ottoman. La « grande révolte arabe » contre les Turcs éclate le mois suivant.

1918. 30 octobre. Armistice de Moudros et capitulation turque. Les Alliés occupent les pourtours de l'Anatolie. Les troupes grecques investissent la région de Smyrne (Anatolie) en mai 1919 et massacrent les populations civiles.

1920. 23 avril. Mustafa Kemal, à la tête du mouvement de résistance contre les occupants, est choisi par la Grande Assemblée nationale, réunie à Ankara, pour diriger un gouvernement provisoire.

10 août. Le traité de Sèvres entérine le démembrement de l'Empire ottoman et réduit la Turquie à la seule Anatolie occidentale. Kemal rejette le traité et lance la guerre d'indépendance contre les Grecs (soutenus par les Britanniques), qui prend fin en 1922.

1922. 30 octobre. Après avoir établi une Constitution provisoire en janvier 1921, Kemal abolit le sultanat.

1923. 24 juillet. Le traité de Lausanne supprime celui de Sèvres et fixe les frontières de ce qui constitue pour l'essentiel la Turquie actuelle. Les Grecs se retirent des territoires qu'ils occupaient, à la faveur d'un échange de populations.

29 octobre. Proclamation de la République turque, dont Kemal est élu président. Ankara en devient la capitale.

1924. 3 mars. Abolition du califat, des tribunaux musulmans, des établissements d'enseignement religieux et du ministère de la charia. Démission de son titre, le dernier calife ottoman, Abdülmecid II, s'exile en France.

30 avril. Adoption de la nouvelle Constitution, qui institue un régime parlementaire à une seule Chambre. Le vrai pouvoir exécutif est détenu par le président de la République, qui contrôle aussi le parti unique, le Parti républicain du peuple (CHP), fondé par Kemal en septembre 1923.

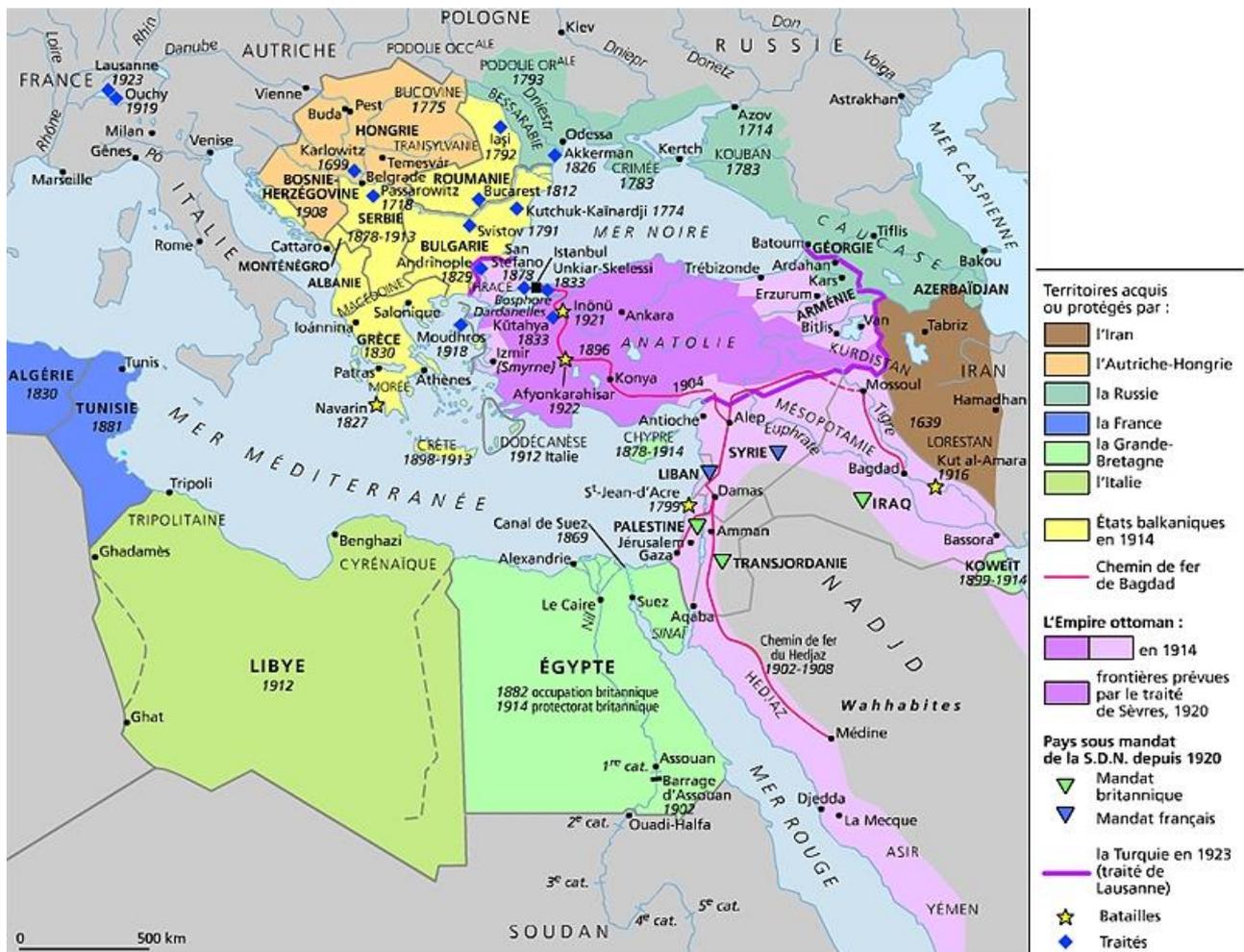
1925. Février-avril. Les autorités répriment sévèrement une révolte kurde en Anatolie et mettent en place une administration militaire au Kurdistan turc.

1926. Entrée en vigueur du nouveau code civil. Calqué sur la législation suisse, il supprime notamment la polygamie et donne aux femmes les mêmes droits que ceux des hommes. Le nouveau code pénal s'inspire, quant à lui, de l'Italie mussolinienne.

1928. Abandon du calendrier islamique au profit du calendrier grégorien, abolition de l'islam comme religion d'Etat et adoption de l'alphabet latin à la place de l'alphabet arabe (« révolution des signes »).

Source : Le Monde Diplomatique

Le démantèlement de l'Empire ottoman



Source : https://www.larousse.fr/encyclopedie/autre-region/Empire_ottoman/136521

Documents

Doc. 7. Extrait du tableau de la dette ottomane, communiqué par le directeur de la Banque ottomane (1879, 166PO/E/374).

Garanties		Total nominal des emprunts convertis en livres turques
1854	Tribut d'Égypte	3 300 000
1855	Surplus du tribut d'Égypte Prélèvement sur les contributions indirectes	5 500 000
1871	Surplus du tribut d'Égypte	6 270 000
1877	Tribut d'Égypte	5 500 000
1858	Douanes et octroi de Constantinople	5 500 000
1860	Douanes de Syrie, Salonique, Smyrne. Revenus de Der Abbat, Yanina, Arlonia, Larissa, Bosnie, Herzégovine, Soulina, Candie, Chypre, Brousse. Droits sur les soieries d'Andrinople. Droits sur les huiles de Mételin, Karassi, Smyrne. Droits sur les tabacs de Samsoun, Anatolie & Roumélie. 1/8 sur les salines en général. Taxes indirectes de Salonique, Varna, Philippopoli.	2 240 942
1862	Droits sur les tabacs, timbres et patentes. 1/8 sur les salines en général.	8 800 000
1863	1° Revenus généraux de l'Empire non engagés dans les emprunts précédents	6 600 000
1864	2° Prélèvement sur les contributions indirectes 3° Excédent sur les douanes affectées à l'emprunt 1862	2 200 000
1865	Moutons de Roumélie et Archipel. Minerai extrait des mines de Focat [...].	6 600 000
1869	1° à 5° Dimes des îles de l'Archipel, d'Alep, Adana, Syrie, Yanina, Trébizonde et des provinces de Koudavendighiar, Bosnie sauf Nori Bazar, Aïdin et Mentéché, Koniah 6° Revenus de Bagdad 7° L'excédent de la taxe sur les moutons	24 444 442
1873	1° Dimes du vilayet du Danube Est, d'Erzeroum, Tripoli de Barbarie, Crète, Diarbékir, Scutari 2° Taxe sur les moutons d'Anatolie [...] 3° ¼ du Verghis de l'Empire, excédent du produit de la régie du tabac de Constantinople 4° Dimes du vilayet d'Angora	30 555 558
Bons du Trésor 1872	1° Dimes du vilayet du Danube 2° Taxe sur les moutons d'Anatolie	12 238 820
Lots turcs 1869		34 848 000
Dette générale	1ère émission	40 000 000
	2ème émission	22 252 395
	3ème émission	44 000 000

Doc. 8. Tableau de répartition des populations des vilayets d'Erzeroum, Van, etc., dressé par le patriarcat arménien de Constantinople (fin des années 1880, 166PO/E/123).

Tableau Général approximatif des populations des vilayets d'Erzeroum, Van, Moush, Bitlis, Sivas et Kharpout, dressé par les soins du Patriarcat Arménien de Constantinople

	Arméniens	Romains-Catholiques	Arméniens-Protobaptistes	Arméniens-Musulmans	Grecs	Turcs	Kurdes	Kijilbans	Tcharkes	Juifs	Arméniens-Grecs	Musulmans	Notice
1 ^o Erzeroum. (ville) (Erzeroum-Campagne. Narman. Tortoum. Tobez et Guisguim. Verine-Sdorine. Passens. Khenous. Tekman. Shoushar. Keghi. Goynouk. Terdjian et Makhatoun. Baïbsurt.)	90,739	7,836	659	7,669	1,315	91,721	31,738	21,158	1,202	---	---	---	(*) Le chiffre de 88,338 Kurdes comprend aussi les 25 tribus nomades composées de 30,600 personnes environ, qui, pour passer l'hiver, viennent de Mossoul et de Diarbékir et se répandent dans les districts de Van et les environs.
Bayazid (district) et ses 38 villages	10,013	1,220	---	---	---	1,650	27,500	(27,500)	---	---	---	---	Il comprend aussi les 8 tribus nomades venant de la Perse, évaluées à 13,150 âmes.
Erzindjan (ville) et ses 32 villages	12,160	---	---	---	---	3,050	990	---	---	---	---	---	Ces tribus se répartissent sur toute la frontière turque et nombre d'aux vivent sous des tentes dans les districts de Mektari Mahmoudi et d'Agog. À l'arrivée de l'hiver, elles se retirent de ces contrées.
67 villages se trouvant dans les environs d'Erzindjan	---	---	---	---	---	5,994	3,103	---	---	---	---	---	
Gamak (ville) et ses 21 villages	5,772	---	---	---	---	3,150	50	---	---	---	---	---	
Commune de Balaban formée de 29 villages	79	---	---	---	---	---	2,270	---	---	---	---	---	
	118,763	9,056	659	7,669	1,315	105,566	65,644	23,358	1,202	---	---	---	
22 VAN. (ville) (Terqueri. Mahmoudi ou Khoshap. Akhpag ou Mektari. Guévér. Tchoulam erg. Shadakh. Nordouz et Guivavergian (réunis). Mok. Mamerdank. Sbarquer. Hayotz-Tzor. Oodan. Guivavash. Akhal. Al-Gjavas ou Arizgué. Arizjesh ou Katchpérouni)	133,359	---	---	---	---	18,729	88,047	5,860	750	1,328	---	---	88,338
3 ^o Moush. (ville) (Moush-Campagne. Vartow, Verine. Boulanek, Nerkin-Boulanek. Khelat. Manazguer. Khenous. Khoui. Arnaschen. Sassoun. Shadakh.)	107,638	---	---	---	---	8,350	11,130	---	---	---	---	---	
4 ^o Bitlis. (ville) (Sadig. Guzelbéri. Nahra. Modgan.)	22,822	---	---	---	---	---	1641	---	---	---	---	---	
5 ^o Sivas. (ville) (Tchafiq. Kozguer. Khani-Jérid. Cangal. Tonouz. Agizic. Sarcindé. Séviz. Gurin.) Tokat, Amassia. Karahissar (ville).	24,943	2,446	226	---	5,147	26,845	68,698	268,456	38,820	---	---	---	

(Suite.)

	arméniens	cathos.	Protes.	arméniens musul.	Grecs	Turcs	Kurdes	Kéjil bash	Tcherkes.	Arifs	arméniens-grecs	Nestoriens
6 ^e Kharpout. (ville) et ses 62 villages	38407	284	1519	-	-	16418	28816	3200	-	-	-	-
Turcs dans les villages turcs	-	-	-	-	-	19258	-	-	-	-	-	-
Arabquir (district) et ses villages	13988	-	-	-	-	10833	1388 musulmans	-	-	-	-	-
Arghen (bourgade)	-	-	-	-	-	5768	1229 Kéjil basho	-	-	-	-	-
Palcou (district) et ses 46 villages	16466	-	-	-	-	7236	2350 Guerinaçji	-	-	-	-	-
Sjabagh-tchour, Maleshgout et leurs villages	4875	-	-	-	-	-	3350 Saza	-	-	-	-	-
Tchen Koush et Adish (bourgades)	4200	-	-	-	-	260	11,000 trois tribus	-	-	-	-	-
27 villages Turcs et Kurdes	-	-	-	-	-	2080	4600	-	-	-	-	-
Teharsandjak (caïma) et ses 71 villages	14841	-	-	-	-	2955	2377	-	-	-	-	-
60 villages exclusivement peuplés de Kurdes	-	-	-	-	-	-	3140	-	-	-	520	-
Aghen (ville) et ses 48 villages	9441	-	-	-	-	14280	-	-	-	-	-	-
Aghen (bourgade) et ses 58 villages	3038	-	-	-	-	12046	-	-	-	-	-	-
	105256	284	1519	-	-	91,114	78250	3220	-	-	520	-
Madjin. (ville) (Les communes de Mazara-Kantek. Kotoun. Tapan. yagh-Bassan. Gurlesh et Roum.)	12997	-	-	-	-	5222	-	468	-	-	-	-
Feytoun et ses 28 villages	27460	-	-	-	-	8200	-	-	-	-	-	-
	40457	-	-	-	-	13422	-	460	-	-	-	-
Tableau Général.												
Vilayets. — Erzeroum	118,763	9056	659	7669	1315	105,565	65,644	23,858	1202	-	-	-
van	183,359	-	-	-	-	189,29	88,047	5860	750	1328	-	88,338
Moush	107,638	-	-	-	-	8350	11,130	-	-	-	-	-
Bitlis	22,822	-	-	-	-	-	1641	-	-	-	-	-
Sivas	240,843	2446	226	-	5,141	268,456	68,698	268,456	88,820	-	-	-
Kharpout	105,256	284	1519	-	-	91,114	78,250	3,220	-	-	520	-
Madjin-Feytoun	72,918	11,786	2,504	7,669	6,456	49,244	31,476	30,194	90,772	1,328	520	88,338
arméniens-cathos, Protes; musul. Grecs dans ces localités	40,457	-	-	-	-	13,422	-	-	460	-	-	-
griens Jacobites *	28,835	-	-	-	-	5,838	-	-	-	-	-	-
	88,338	-	-	-	-	19,260	-	-	-	-	-	-
	886,811	-	-	-	-	-	-	-	91,232	-	-	-

* Surcroît de 30% =

100:130 :: 886,811 : x = 1,152,854

Doc. 9. Tableau statistique « subjectif » du vilayet de Vasbouragan (Van) et de ses dépendances, dressé par le patriarcat arménien de Constantinople (fin des années 1880, 166PO/E/123).

Tableau Statistique du Vilayet de Vasbouragan (Van) et de ses dépendances.

Districts	elles procurent même d'une leur provision d'hiver.		Les tribus kurdes nomades		Les tribus kurdes nomades																																									
			Tentes	nombre	Tentes	nombre																																								
<p>Terzi, Mahmoudi ou Khoshap, Aghpag ou Bekhari, Guvier, Tchoulamerg, Shadakh Nordouze et Gavergan (unio), Moks, Mamerdank, Sarguerde, Kayot, Gor, Odan Karash, Akhlat, Aldjarag ou Ardoque, Ardjesh ou Katchpironni.</p> <p style="text-align: center;">Populations</p> <p>Arméniens 133,859 Tures 18,924 Kurdes 88,047 Yézidis 5,860 Syriens 88,338 Juifs 1,328 Tchérkèz 750</p> <p style="text-align: right;">Total 337,111</p>	<p>elles procurent même d'une leur provision d'hiver.</p>		<p>Les tribus kurdes nomades</p> <p>1 Sharafanli 200 1200 2 Mahmadanli 150 400 3 Seidanli 60 300 4 Edqanli 100 600 5 Ardobkli 250 1500 6 Badjanli 300 1800 7 Kerdanli 100 600 8 Jirganli 150 400 9 Matoushanli 250 1500 10 Kedjanti 350 2100 11 Khérganti 140 840 12 Gatanli 250 1500 13 Galianli 50 300 14 Pathianli 150 400 15 Galdanli 200 1200 16 Miranli 300 1800 17 Alganli 200 1200 18 Loukèrli 300 1800 19 Garissanti 150 400 20 Mahmad-Kiranli 100 600 21 Stourganli 150 400 22 Shidanli 150 400 23 Harekli 500 3000 24 Keshganli 160 480 25 Kavèrli 400 2400</p> <p style="text-align: right;">Total 5100 30600</p>		<p>Les tribus suivantes sont venues du territoire persan et se sont répandues sur toute l'étendue de la frontière ottomane et la plupart d'entre elles vivent sous des tentes dans les districts d'Apagha, Mahmoudi et Aghpag (Alpag) elles infestent aussi les pays ottomans que ceux persans, et se réfugient tour à tour dans ces deux pays.</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center;">Les tribus kurdes nomades</th> <th style="text-align: center;">Tentes</th> <th style="text-align: center;">nombre</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>Mongourli</td> <td>300</td> <td>2100</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>Takourli</td> <td>150</td> <td>450</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>Shamaghli (qui sont allés dans les districts de Koutoul et Mahmad)</td> <td>400</td> <td>2800</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>Milanli</td> <td>100</td> <td>700</td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>Shegag</td> <td>250</td> <td>1800</td> </tr> <tr> <td>6</td> <td>Héidaranti</td> <td>1100</td> <td>7700</td> </tr> <tr> <td>7</td> <td>Levèli</td> <td>100</td> <td>500</td> </tr> <tr> <td>8</td> <td>Yézidis (de Mahmad jusqu'à Terzi)</td> <td>350</td> <td>2500</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: right;">Total</td> <td>2750</td> <td>18000</td> </tr> </tbody> </table>		Les tribus kurdes nomades		Tentes	nombre	1	Mongourli	300	2100	2	Takourli	150	450	3	Shamaghli (qui sont allés dans les districts de Koutoul et Mahmad)	400	2800	4	Milanli	100	700	5	Shegag	250	1800	6	Héidaranti	1100	7700	7	Levèli	100	500	8	Yézidis (de Mahmad jusqu'à Terzi)	350	2500	Total		2750	18000
Les tribus kurdes nomades		Tentes	nombre																																											
1	Mongourli	300	2100																																											
2	Takourli	150	450																																											
3	Shamaghli (qui sont allés dans les districts de Koutoul et Mahmad)	400	2800																																											
4	Milanli	100	700																																											
5	Shegag	250	1800																																											
6	Héidaranti	1100	7700																																											
7	Levèli	100	500																																											
8	Yézidis (de Mahmad jusqu'à Terzi)	350	2500																																											
Total		2750	18000																																											
<p>Les Kurdes ci-dessus indiqués se subdivisent dans le tableau suivant d'après leurs tribus, leurs nombres et leurs tentes.</p> <p>Les tribus kurdes nomades ci-dessous viennent chaque année de Mossoul et de Diarbekir pour passer l'été aux environs de Van et dans ses districts. Elles vivent à la charge des villageois arméniens, et à leur retour</p>			<p style="text-align: center;">Totale des Kurdes</p> <p>Les tribus kurdes nomades (Achèts) 48,650 Les Kurdes en habitation fixe dans le vilayet de Van 45,259 Total 93,909 y compris les yézidis évalués à un chiffre près de 5,860.</p>																																											

Doc. 10. Lettre des représentants des villages grecs de l'arrondissement de Nihalitzi (Nord-Ouest de l'Anatolie) à l'ambassadeur de France (1880, 166PO/E/123).

Constantinople le 16 juin 1880,

A Son Excellence,

Monsieur Tissot

Ambassadeur de la République Française à Constantinople,

Excellence,

Nous soussignés représentants des villages grecs Kemeriente, Serian et Kirmikir de l'arrondissement de Nihalitzi du Vilayet de Brousse nous prenons la liberté de soumettre à votre Excellence ce qui suit en la suppliant de vouloir bien accorder aide et appui.

Une bande de circassiens de cent cinquante familles environ a occupé nos champs arbitrairement le 25 mars de l'année courante ; ils se sont emparés de nos semences, ils s'en sont servi et se comportent depuis comme maîtres de nos terres.

Après les vigueurs d'un hiver rigoureux et d'une misère inouïe nous n'attendions que la belle saison pour nous dédommager. L'invasion des circassiens ayant mis le surcroît à nos malheurs, nous a réduit au désespoir. Notre misère est au complet. La moisson approche et ce seront les circassiens qui s'en empareront s'ils ne seront pas éloignés de nos terres. Nous ne pouvons rien contre eux, nous n'osons même sortir de chez nous, nos envahisseurs étant trop connus pour que nous leur opposions la résistance.

Nos démarches auprès du gouvernement Impérial ont été infructueuses jusqu'aujourd'hui.

Pendant deux mois nous nous sommes adressés mainte fois soit au Ministère de l'intérieur soit au gouverneur de Brousse. Nous avons été admis à faire valoir nos droits ; on n'a pas pu que les reconnaître, mais sans s'empresser en même temps de faire éloigner les envahisseurs et nous rendre nos propriétés. Nous venons à Constantinople, on nous renvoie à Brousse ; nous allons à Brousse, on nous renvoie à Constantinople et ce va et vient continue depuis deux mois.

Excellence ! Nous ne pouvons plus, nous sommes ruinés et notre désespoir est arrivé à la dernière extrémité.

Daignez bien prendre pitié de nous ! Après dieu c'est à la bienveillance et la puissante volonté de votre Excellence que nous espérons.

Nous avons l'honneur d'être de votre Excellence les très humbles et très obéissants serviteurs.

[cachets des villages]

Le représentant du village Kemeriente : Démétrisu Hadji Enthimiou

Le représentant du village de Serian : Cristodoulos Eustratiou

Le représentant du village Kirmikir : Hadji Strati Yoannou

Par procuration J. Polizetti

Doc. 11. Lettre des représentants de communautés grecques de Lesbos à la commission internationale des réformes (1880, 166PO/E/123).

Lesbos le 25/6 août 1880

À l'honorable Commission internationale des réformes

Abrégé traduit de la requête en grec ci-joint

Nous soussignés notables des différentes communes de "Lesbos" avons l'honneur de soumettre, au nom des habitants de cette île, à la haute commission internationale des réformes, la présente requête convaincus que les vœux qui y sont exprimés seront l'objet d'un bienveillant examen et favorablement accueillis.

La population de l'île de Lesbos s'élève à 120 mille âmes environ, dont 13 mille à peine musulmans et les autres grecs orthodoxes. Les principales occupations des habitants sont l'agriculture et l'éducation du bétail, le commerce et la navigation étant concentrés entre les mains de quelques personnes seulement.

Si l'île toute entière était cultivée, elle pourrait nourrir une population beaucoup plus nombreuse, mais malheureusement les terres les plus fertiles, appartenant aux racoufs restent incultes, tandis que les chrétiens, ne possédant que les endroits montagneux stériles, leur travail ne leur donne pas les moyens d'existence de sorte qu'ils sont souvent obligés d'aller les chercher ailleurs, notamment en Asie Mineure. La population cependant supporterait avec résignation sa pauvreté, effet de la stérilité du sol, si sa condition n'était pas rendue insupportable par des impôts écrasants et par un mode de perception défectueux voire même vexatoire, grâce aux procédés des agents du fisc.

Si l'on devait juger par le chiffre des impôts payés et l'aisance de certaines personnes, on serait tenté de croire que l'île renferme des grandes ressources et que ses habitants y vivent dans un état de prospérité relative. Mais en réalité c'est tout le contraire qui arrive. La richesse de quelques personnes est due au commerce et à la banque, tandis que le peuple qui n'a que la terre pour le nourrir; est voué à la pauvreté. Les insulaires émigreraient en masse sur le territoire voisin de l'Asie Mineure, s'ils espéraient y trouver quelque sécurité ; il est vrai que quelques bandes de brigands, qui ont visité, dans ces derniers temps, notre île ont été rigoureusement poursuivis par la population. Mais les voleurs ne cessent de ravager nos champs, de voler nos bestiaux et nos récoltes. Sûrs de l'impunité ils jouissent du fruit de leurs exploits au milieu de la plus complète quiétude. Il n'y a pas, en effet, ni gendarmerie pour les arrêter, ni tribunaux pour les juger. Autrefois il y avait au moins dans toute l'île quelque chose qui ressemblait à une police ; mais depuis quelques années il n'y a pas un agent de police pour veiller à la sécurité publique. Les quelques zaptiés que possède l'île se trouvent sans la capitale et les chefs-lieux, et ils sont employés par l'autorité locale à la perception des impôts. Si quelque particulier s'adresse à eux, ils entendent se faire payer chèrement leurs services de sorte que l'on préfère se laisser dépouiller plutôt que d'avoir recours à eux. L'état de la justice est encore plus déplorable, si c'est possible que celui de la police. Cela tient surtout à l'insuffisance de tribunaux. Il n'y en a qu'un, en effet dans la Capitale. Si donc quelqu'un a besoin de s'adresser à la justice, et a le malheur de ne pas habiter la capitale, il doit parcourir une grande distance, la plupart du temps ne dure pas moins de quinze heures.

Cet état de choses est encore empiré par l'introduction de nouveaux règlements dont une fausse interprétation a conduit l'autorité locale à confondre les attributions de la justice avec celles de la police et à supprimer celle-ci. Ajoutez à cela que l'énormité des frais judiciaires ne permet pas au pauvre insulaire de s'adresser au seul tribunal chargé de la distribution de la justice et dont la composition suffit pour donner une idée de la manière dont il procède dans l'accomplissement de sa tâche.

A côté d'un Cadi, qui en a la présidence et qui connaît que le Chéri et encore très imparfaitement siègent des juges ignorants, directement nommés par l'autorité et jugeant dans une langue inconnue de presque tous les habitants.

Nous ne prétendons certes pas à une prospérité égale à celle dont jouissent les nations civilisées ; nous n'exigeons pas des avantages que les gouvernements européens prodiguent à leurs sujets, tels que voies de communication, protection du commerce et de l'industrie, encouragement de l'agriculture par la création de banques agricoles, extension de l'instruction publique à toutes les classes de la population ; tout cela est du luxe pour nous, auquel nous n'osons même pas rêver non pas que nous ne sachions pas les apprécier, mais parce que nous en croyons la réalisation impossible.

Le gouvernement, en effet, de Sa Majesté Turque le Sultan ne nous reconnaît pas le droit de solliciter une amélioration quelconque de notre condition ; il ne nous trouve bons qu'à payer de très lourds impôts, sans nous permettre d'espérer que la moindre somme soit dépensée au profit du pays.

Jusqu'aujourd'hui toutes les fois que le gouvernement a décidé en principe quelque amélioration ce n'a été que pour trouver un prétexte d'augmenter les charges des contribuables. C'est ce qui est arrivé pour la construction de routes, qui a bien commencé pour justifier de nouvelles impositions, mais qui est toujours restée au même point, tandis que rien n'est fait pour améliorer les voies de communication, il nous est en quelque sorte interdit d'utiliser celles dont nous a gratifié la nature, en assujettissant aux mêmes droits que ceux qui sont perçus pour l'importation de l'étranger les marchandises qui sont transportées de l'une à l'autre rive des deux grands golfes qui s'avancent dans l'intérieur de l'île. Cette communication par mer est d'autant plus nécessaire que l'île est absolument dépourvue de ponts et de routes. C'est ce qui explique aussi que des droits de péage aient existé de tous temps entre ces deux golfes ; que disions-nous des ponts, ports, fontaines et autres travaux d'utilité publique ?

Nous préférons que nos bêtes soient décimées en tombant chaque jour dans les précipices plutôt que de souhaiter d'en avoir sous le système actuel. Les conduits d'eau sont aussi dans un triste état et cela doit être alors que les legs apportés par les testateurs à leur construction et leur entretien sont dévorés par les puissants mahométans qui en ont l'administration, et le peu d'eau que nous ayons sert à arroser les cours et les jardins de ces derniers, tandis que la ville a soif.

En outre les vastes forêts, qui fournissent aux habitants du bois de chauffage et de construction, sont livrées tous les étés pour les chevriers aux flammes sans que l'autorité fasse rien pour les empêcher. Cela suffit, pour ne pas multiplier les exemples, à démontrer que les habitants de l'île sont aujourd'hui beaucoup plus malheureux qu'ils ne l'étaient, il y a vingt ou trente ans : en effet tandis que d'une part le prix de l'huile, le principal produit de l'île, a considérablement baissé et continue de baisser, d'autre part le prix du sel, dont l'emploi pour les olives est indispensable, a sensiblement haussé par suite des droits exagérés auxquels il est assujéti, nous n'hésitons pas à dire que notre condition est devenue intolérable sans que nous ayons en compensation la sécurité de notre vie, notre honneur et notre fortune.

Cet état de choses ne cessera certes jamais tant que toutes les branches de l'administration de l'île seront le monopole d'une minorité mahométane et que l'élément chrétien, qui est dix fois plus nombreux et supérieur sous les rapports en sera exclu.

S'il existe aujourd'hui dans l'île quelque œuvre utile, elle n'est due qu'à l'initiative des particuliers. La preuve en est le développement par toute l'île de l'instruction publique, pour laquelle le gouvernement ne dépense même pas un centime, et qui est entièrement due à l'amour pour le travail et pour le bien de la population grecque.

Chaque village a son école communale ; les bourgs ont en plus des écoles helléniques supérieures. La Capitale possède en dehors de son excellente école hellénique, un gymnase, dont les élèves sortant sont admis de plein droit à l'Université d'Athènes. Tous ces établissements sont entretenus par la générosité publique et la sueur de la population grecque qui toute pauvre qu'elle est, est avide de progrès. Indépendamment des écoles et des églises, elle pourvoit aussi à l'entretien d'un hôpital à la capitale, où sont soignés tous les souffrants sans distinction de race ni de religion.

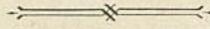
Persuadés que notre sort sera amélioré par les soins de l'honorable commission internationale, nous avons l'honneur de lui présenter cette requête et de la supplier de ne pas oublier ce petit coin de l'Orient chrétien et de ne pas l'exclure des bienfaits de ses travaux.

Nous avons l'honneur d'être avec le plus profond respect,

Suivent les signatures des communautés et leurs scellés.

Lesbos le 25 août 1880

Lettre ouverte aux Arméniens



CHERS COMPATRIOTES,

Abdul Hamid commence la vingt-cinquième année de son règne par les nouveaux massacres de Samsoun et les puissances européennes ont néanmoins pris officiellement part au jubilé du Sultan. Jusqu'il y a six ans, celui-ci avait borné son désir insatiable de sang en ne faisant verser que celui de ses sujets musulmans. Quelque temps après son avènement au trône, il a fait égorger en vertu d'ordres secrets, tant dans les geôles des provinces que sous ses yeux à Yldiz, les hommes éclairés de notre nation qui, prévoyant le désastre futur de notre pays, conseillaient à leur Souverain d'entrer immédiatement dans la voie d'une sage et saine administration. Puis il éloigna de Constantinople la majorité des jeunes Turcs instruits qui n'avaient pu dissimuler leur horreur et leur indignation devant ces mœurs sanguinaires et devant les actes de cruauté qui s'en suivirent. Personne alors ne voulut élever la voix contre cet état de choses.

Il est certain qu'un mal qui n'a pas été enrayé dès ses premiers symptômes s'aggrave et devient contagieux. Abdul Hamid, mis en goût par l'impunité de ses premiers crimes, tourna alors son regard du côté des Arméniens dont l'état d'esprit commençait à lui déplaire et son regard effaré de tyran cherchant à garantir sa propre sécurité en faisant répandre le sang de ses sujets, suffit à mettre la malheureuse Arménie au carnage. Cette fois les puissances européennes élevèrent la voix en disant que le *sang des chrétiens coulait !*

Cet hypocrite cri du cœur poussé par la diplomatie a engagé hélas ! les Arméniens sur une route où ils ne devaient rencontrer que d'amères déceptions. Il eût mieux valu pour eux d'avoir recours au seul moyen naturel qu'ils avaient à leur portée et qui consistait simplement à agir de concert avec les Turcs, ces derniers se trouvant exposés au même danger. Impatients, les Arméniens ont malheureusement négligé de regarder de ce côté, chose cependant de la plus grande importance, et ont attendu l'appui de l'Europe, tandis qu'ils condamnaient pour cause de barbarie les vrais Turcs, pourtant bien irresponsables de ces massacres. Aux imprécations des Arméniens contre la soi-disant sauvagerie des Turcs, se joignaient celles des chancelleries et celles de la presse européenne qui toutefois ignoraient complètement quel était à ce moment le mouvement d'opinion de notre peuple sur ce sujet. Cette conduite injuste a été une injure gratuite envers une nation avec laquelle les Arméniens et les puissances auraient dû s'entendre.

Pour mieux apprécier la justesse de la critique que je viens de faire et pour mieux faire comprendre la tolérance des Turcs, il me semble qu'il suffit de jeter un coup d'œil sur le passé.

En 1453, Mahomet II, le Conquérant, qui fut le monarque le plus puissant de son siècle, reçut — le lendemain de la prise de Constantinople par les Turcs — avec une courtoisie remarquable, le patriarche grec et lui offrit un sceptre enrichi de diamants comme

gage de l'attitude toute pacifique qu'il voulait observer vis-à-vis des Grecs et lui déclara qu'il allait devenir le zélé protecteur du peuple vaincu.

Son petit fils Sélim I^{er}, cette puissante figure de l'histoire, qui « estimait l'empire du monde trop restreint pour son énergique et intelligente activité », avait manifesté le désir de convertir à la foi musulmane tous ses sujets chrétiens afin d'éviter tout conflit et dissensions religieux pour l'avenir. Le Cheik-Ul-Islam intervint aussitôt, déclarant à Sélim qu'il proclamerait un fetva de déposition s'il mettait à exécution cette mesure contraire à la loi du chériat et à tout esprit de justice. Le monarque — auquel pourtant on donna le surnom de *féroce* — s'inclina respectueusement devant la défense parfaitement justifiée du cheik. C'est à ce trait de parfaite équité que tous les sujets de l'Empire ottoman ont pu conserver jusqu'à aujourd'hui leur culte et leur langue respectifs et par conséquent leur nationalité.

Si nous regardons ce qui se passait dans l'Europe chrétienne à l'époque où Sélim respectait si loyalement la liberté religieuse dans son pays, on ne peut s'empêcher d'être revolté. Outre les scènes de carnage qui mettaient l'Europe à feu et à sang et les luttes fratricides entre catholiques et protestants, Philippe II d'Espagne livrait aux inquisiteurs, qui les faisaient brûler vifs, les Maures qui voulaient garder leur foi musulmane, eux auxquels on devait d'avoir introduit et développé en Europe leur brillante civilisation et d'avoir poussé au plus haut degré à cette époque les sciences, les lettres et les arts!

D'ailleurs, point n'est besoin de remonter si haut dans le cours des siècles, car je constate avec un profond regret que l'Europe du XX^{me} siècle est loin d'observer les principes de justice et de tolérance que les Turcs se faisaient un honneur de respecter il y a trois-cent-quatre-vingts ans. Aujourd'hui les Arméniens de la Caucase, sujets Russes, ne sont plus autorisés à parler ouvertement leur langue et ils ne peuvent pas davantage enseigner leur histoire nationale dans leurs écoles. En Alsace-Lorraine, la langue allemande a officiellement supprimé l'usage du français contre le gré des indigènes. Autant notre passé est brillant, autant hélas ! notre présent est sombre et seul Abdul Hamid doit être tenu responsable de ce fait. La tyrannie exécrationnelle qu'exerçait Philippe II au XVI^e siècle sous prétexte religieux, Abdul Hamid l'exerce lui, aujourd'hui, au nom de son seul bon plaisir. Les leaders de la diplomatie européenne, par leur attitude, partagent ce bon plaisir dont le prix coûte tant de ce sang dont resteront souillées les pages de l'histoire de la civilisation contemporaine. Je ne doute pas que les grands penseurs de notre époque qui se sont donné la tâche d'amener la société au plus haut point de perfection ne soient de mon avis à ce sujet. En conséquence, nous devons nous tendre la main, une fois pour toutes et en toute sincérité. Nous ne devons plus nous attarder dans une inaction aussi stérile que périlleuse. Travaillons ensemble pour supprimer la tyrannie qui oppresse notre patrie en réédifiant la constitution ottomane promulguée par Midhat Pacha et abolie par Abdul Hamid. En quittant Constantinople, nous n'avons, mes fils et moi, pas eu d'autre but que de tâcher de réaliser ce légitime projet. Les menaces que nous a faites le Sultan, pas plus que ses atteintes sur nos droits, n'étoufferont la voix de notre conscience.

Je suis convaincu, et vous devez l'être comme moi, qu'une alliance avec les Turcs, victimes comme vous-mêmes des exactions d'Abdul Hamid, pourra mettre un terme à ce chapitre douloureux de l'histoire de l'Empire ottoman.

A la devise d'Abdul Hamid : *Diviser pour régner*, répondons par celle qui doit nous être commune : *l'Union fait la Force*.

Damad Mahmoud Pacha.

Doc. 13. Télégramme de M. Dutasta, ambassadeur de France à Berne, à M. Pichon, ministre des Affaires étrangères (*Documents diplomatiques français. Armistices et paix (1918-1920)*, vol. 1, Bruxelles, Peter Lang, 2014, p. 127-128).

Berne, le 27 octobre 1918

Le ministre de Turquie, Fouad Selim Bey, a dit dans une conversation avec un confident intime, que le gouvernement turc se remet complètement entre les mains des Alliés et souhaite seulement que, dans les conditions de paix qui lui seront imposées, l'Entente « sauve les apparences » en ménageant les droits théoriques de souveraineté de la Turquie.

Le gouvernement turc acceptera donc toutes les déclarations d'autonomie, toutes les délimitations de zones d'influence, toutes les réformes d'ordre militaire, judiciaire, administratif, financier [...].

« Dans les années qui ont précédé la guerre, dit (Fouad Selim), la Turquie a demandé à l'Europe de lui tendre une main secourable. Seuls les Allemands ont répondu à notre appel. Nous avons fait cette guerre contre notre vœu et chaque jour nous a rendu la collaboration plus pénible et plus répugnante. On peut affirmer qu'en Turquie, les Allemands ne comptent qu'un allié, Enver Pacha. Leur conduite au cours de la guerre a été celle de l'égoïsme le plus brutal. Ils nous ont traités en esclaves... Nous avons beaucoup attendu de la chute du tsarisme, de la renonciation des Russes à Constantinople. Nous comptions que l'Entente procéderait à la révision de ses « buts de guerre » et nous offrirait ainsi une occasion de manifester nos sentiments et d'ébranler la dictature d'Enver. Cet espoir a été déçu. Déçu aussi celui que nous fondions sur l'entrée en guerre de l'Amérique. Nous avons en Amérique beaucoup d'ennemis, mal informés... ».

Fouad Selim redoute les ambitions de l'Italie en Asie Mineure, à Smyrne, en Syrie, en Terre Sainte. Les prétentions grecques l'émeuvent moins, mais lui semblent aussi inadmissibles. Il voudrait que les seules trois grandes puissances eussent mission de « réorganiser la Turquie » : la France, l'Angleterre, les Etats-Unis.

100
CLASSE 7
Kharpout le 8 Septembre.

Le mouvement qui trouble actuellement l'Anatolie, a deux phases principales: l'une essentiellement turque et l'autre kurde. Le mouvement turc se mit à fonctionner à Kharpout après le congrès d'Erzeroum. Au jour de la réunion de ce congrès, Moustafa Kémal avait convoqué des délégués de Kharpout. Mais le vali leur a empêché le départ, ainsi que celui d'un délégué de Diarbékirk qui a été retenu à Kharpout.

Le 5 Septembre, il y a eu un 2me Congrès à Sivas, auquel assista Moustafa Kémal en personne, avec un escorte royal, entouré d'un nombreux corps d'officiers et de nombreuses voitures et automobiles.

De Constantinople on demanda au Vali de Sivas le but de cette assemblée. Le vali répondit qu'il en assumait la responsabilité et, effectivement, il y assista.

Les cinq décisions du congrès sont rendues publiques et affichées sur les murs de la ville. Elles sont les suivantes:

- Ils jurent fidélité à Sa Majesté le Sultan et lui connaissant la qualité de Kalife. Ils sont prêts à verser leur sang pour défendre son trône.
- Ils ne connaissent pas l'autorité du nouveau cabinet.
- Ils demandent des élections pour la convocation du Parlement, auquel doit être confié le sort du pays.
- Ils sont prêts à se battre contre toute intervention étrangère sur une partie quelconque de l'Empire Ottoman.
- Ils sont prêts à agir pour reprendre les territoires occupés de force.

Il y a aussi une 6me décision tenue secrète - secret de polichinelle - que tout le monde sait déjà, par laquelle le congrès se décide à se proclamer indépendant et rompre toutes relations avec Constantinople au cas, où le gouvernement refuserait d'accepter leurs décisions.

Quant au mouvement kurde, le but poursuivi en est certainement l'organisation d'un kurdistan indépendant. Le gouvernement semble l'encourager pour neutraliser ou, mieux, annihiler les

ENREGISTRÉ
LE 24 SEPT 1919
CLASSE 7
IX
28

Activités de groupes (3/4) : l'affaiblissement de l'Empire ottoman

En vous aidant du contexte historique et de la chronologie, classez les documents dans une frise chronologique que vous construirez en la simplifiant et précisez les éléments qui relèvent de la dépendance à l'Europe et / ou de la contestation de la légitimité du Sultan.

Vous pourrez ensuite rédiger une synthèse en une page sur le sujet : « Comment expliquer le déclin et la fin de l'Empire Ottoman entre le XIX^e et le XX^e siècles ? »

I- Dépendance Europe (colonisation/pertes territoriales, finances)

II- Contestation Sultan (revendications autonomistes, critiques)